CHARTE DE SCOLARITE

MAISON DE LA **M**USIQUE ET DE LA **D**ANSE DE **B**AGNEUX
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Apprendre la musique ou la danse est un projet qui demande un engagement personnel important de la part des élèves et des familles. Conformément à son statut de Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, l'enseignement à la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux (MMD) comporte plusieurs cours hebdomadaires. Une assiduité et une régularité dans la pratique sont donc nécessaires pour le meilleur apprentissage.

La présente Charte reprend de manière synthétique les principales règles de vie en commun du Règlement des tudes et du Règlement Intérieur de la MMD, disponibles à l'accueil de l'établissement ou sur *http://www.bagneux92.fr.*

RESPONSABILITE

La Maison de la Musique et de la Danse n'est pas responsable des élèves en dehors de leurs cours.
Les élèves ne sont sous la responsabilité des professeurs de la Maison de la Musique et de la Danse que dans les classes et uniquement pour la durée du cours.
Les parents doivent s'assurer de la présence des professeurs avant chaque cours.

PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ DES ÉLÈVES

L'assiduité aux cours étant nécessaire à un bon apprentissage artistique, les élèves s'engagent à suivre l'ensemble des cours auxquels ils sont inscrits.
Toute absence prévue d'un élève à un cours doit rester exceptionnelle. Elle devra être signalée à l'avance par l'élève ou, s'il est mineur, par son représentant légal, au secrétariat de la MMD.
De plus, la **ponctualité** est une condition indispensable au bon déroulement des études artistiques, particulièrement pour ce qui concerne les pratiques collectives.
Un manquement excessif à ces exigences de ponctualité et d'assiduité pourrait entraîner la non réinscription en fin d'année.

PRESENCE DES PARENTS DANS LES COURS

La présence des parents n'est pas acceptée dans les cours, sauf sur invitation expresse de l'enseignant.

COMPORTEMENT

Un comportement respectueux est demandé à tous les élèves, aussi bien à l'égard des usagers que des professeurs ou du personnel administratif. Tout manquement à cette règle de vie peut entrainer un avertissement et, en cas de récidive, l'exclusion.
L'apprentissage d'un instrument ou du chant exige des efforts réguliers et soutenus en dehors des cours pour pouvoir en tirer tout le plaisir et le bénéfice. L'élève doit se conformer aux directives de travail qui lui sont donnés L'absence de travail personnel peut entraîner un avertissement et éventuellement l'exclusion.

MATERIEL

Chaque élève doit se procurer le matériel ou les **partitions** qui lui sont demandés. Les élèves sont tenus de posséder leur propre instrument et les accessoires qui l'accompagnent (sourdine, anches, housse…).
Les élèves inscrits en cours de piano doivent pouvoir apporter la preuve qu'ils possèdent ou louent un piano acoustique. Une tolérance pour un piano électrique est acceptée la première année.

INITIATION

L'initiation musicale ou Premiers Pas a pour objectif de préparer les enfants à l'étude de la musique et au choix d'un instrument. L'inscription dans les cours d'instrument se fait en fin d'année en fonction des places disponibles.

Tout au long de l'année, les enfants participent à des ateliers de découverte obligatoires afin de s'orienter en toute connaissance de cause.

La première année de pratique de l'instrument est conçue comme un préalable à l'entrée en premier cycle. A l'issue de cette première année l'équipe pédagogique peut décider l'entrée en cycle 1, le maintien en cycle d'initiation, la réorientation de l'élève ou la fin de sa scolarité à la MMD.

L'initiation à la danse permet aux élèves d'appréhender la danse sous toutes ses formes et de mieux s'orienter vers un cursus ultérieur en danse classique ou en danse contemporaine.

ETUDES EN CURSUS

L'enseignement musical à la MMD tient compte des prescriptions du Schéma d'Orientation Pédagogique national : organisation des études (cursus) en trois cycles qui font l'objet d'une évaluation. Les apprentissages sont répartis sur plusieurs cours (instrument, formation musicale, pratique collective) qui demandent une présence de l'enfant 2 à 3 fois par semaine à la MMD et une pratique personnelle régulière en dehors des cours.

Certains ateliers de pratique collective sont ouverts aux adultes : Jazz, chœur, atelier danse.

L'enseignement de la danse à la MMD tient compte des prescriptions du Schéma d'Orientation Pédagogique national : organisation des études (cursus) en trois cycles qui font l'objet d'une évaluation. Les apprentissages sont répartis sur plusieurs cours qui demandent une présence de l'enfant 2 fois par semaine à la MMD.

Il est nécessaire de fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse et de se procurer la tenue spécifique demandée par l'enseignant.

CONCERTS ET SPECTACLES

Les élèves sont amenés à se produire régulièrement dans le cadre de la programmation de la MMD. Ces prestations font partie intégrante de la scolarité. Ils sont tenus d'y participer et d'assister aux répétitions qui leur sont attachées.

COTISATION et DÉMISSION

Les démissions doivent impérativement être signifiées par écrit à l'administration et ne pourront aboutir à l'exonération de la cotisation annuelle que dans la mesure où elles sont transmises chaque année avant les vacances de la Toussaint. Passée cette date, l'intégralité de la cotisation reste due, sauf cas exceptionnels.

Tout élève n'ayant pas soldé ses frais de scolarité pour l'année scolaire en cours, ne pourra être réinscrit pour l'année scolaire suivante.

LOCATION D'INSTRUMENT

Dans la mesure des disponibilités, la Maison de la Musique et de la Danse peut louer un instrument aux élèves (hormis clavier, guitare, percussions, batterie). Il est alors demandé de fournir une attestation d'assurance stipulant que l'instrument est bien pris en charge par l'organisme assureur de l'usager.

Les instruments loués font l'objet d'une facturation annuelle séparée de la cotisation. Le tarif de location est calculé sur la base du quotient familial de la famille.

REGLEMENT INTERIEUR

La présente Charte reprend l'essentiel du Règlement Intérieur qui est disponible à l'accueil de la MMD et sur Internet.